



Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sémard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON Tél : 04 90 14 40 60 - maisondelaregion84@maregionsud.fr

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : maisondelaregion84@maregionsud.fr

Vous pouvez demander votre désinscription en utilisant la même adresse mail

Edition du 16 juillet 2021

La nouvelle mandature du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur





LE NOUVEL EXÉCUTIF RÉGIONAL - MANDATURE 2021



Renaud MUSELIER COP d'avance, lutte contre le réchauffement climatique et transition énergétique

LES VICE-PRÉSIDENTS



Christian ESTROSI aux Grands événements et à la Francophonie



Chantal EYMEOUD



François DE CANSON en charge du Plan Montagne en charge du développement et des Affaires européennes économique, de l'attractivité, du tourisme et de la prévention des risques maieurs



Sophie JOISSAINS Quat en charge de la Culture



David GEHANT en charge de l'aménagement aux communes et aux intercommunalités

LES VICE-PRÉSIDENTS



Bénédicte MARTIN en charge de l'Agriculture, de la viticulture, de la ruralité et du terroir



Jean-Pierre COLIN en charge des Finances et des partenariats de coopération



Véronique BORRE Huitième Vice-Présidente, en charge de la Sécurité, de la défense, du soutien aux forces de l'ordre et de l'innovation pour une région apaisée



Nicolas ISNARD en charge de la Formation politique de l'emploi



Marie-Florence BULTEAU-RAMBAUD Dixième Vice-Présidente en charge de l'Éducation, des Lycées, de l'orientation et de l'apprentissage

LES VICE-PRÉSIDENTS



Serge AMAR Onzième Vice-Président en charge de l'Artisanat, et des TPE-PME



Virginie PIN Douzième Vice-Présidente en charge de l'Art de vivre en Provence-Alpes-Côte d'Azur, du patrimoine et des traditions



Jean-Pierre SERRUS en charge des transports et de la mobilité durable



Jacqueline BOUYAC en charge du renouveau démocratique, de la participation citoyenne et du renforcement des services publics



Ludovic PERNEY en charge de la Jeunesse, des Sports et de la vie étudiante





CONSEILLERS SPÉCIAUX

Georges LEONETTI
Conseiller régional spécial
en charge de la santé, de la lutte contre la pandémie,
de l'enseignement supérieur et de la recherche

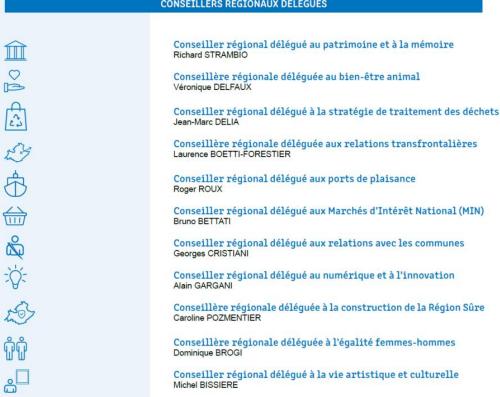
Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Conseillère régionale spéciale en charge des grandes causes régionales : lutte contre les violences faites aux femmes et lutte contre le harcélement scolaire

	COMMISSIONS D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL
- <u>></u> ;	1. Commission Tourisme Sophie VAGINAY
	2. Commission Transports et Ports Jean-François PERILHOU
ë	3. Commission Politique de la formation et de l'emploi Mohamed MAHALI
	4. Commission Lycées et Orientation Claude ALEMAGNA
\mathcal{L}	 Commission Santé, Handicap, Enseignement supérieur, recherche Josy CHAMBON
	6. Commission Sécurité - Défense Aurore BRUNA
(°E,	 Commission Entreprises - Artisanat et commerce - Économie sociale et solidaire, économie circulaire Isabelle SAVON
(<u>\(\)</u>	 Commission Biodiversité, mer et littoral, Parcs Naturels Régionaux, Risques - Préparation du Congrès mondial de la nature Christophe MADROLLE
~ } @%	 Commission développement économique et digital, Industrie, export et attractivité Bernard KLEYNHOFF
هُمُ	10. Commission Finances, administration générale et ressources humaines Alexandre DORIOL
	11. Commission Transition énergétique, stratégie des déchets, Qualité de l'air Anne CLAUDIUS-PETIT
-	12. Commission Sport, Préparation des JO 2024 Hervé LIBERMAN
ĨĴ	13. Commission Jeunesse, vie étudiante et lien intergénérationnel Bruno GENZANA
₽.	14. Commission Formations Sanitaires et Sociales Bertrand MAS-FRAISSINET
	15. Commission Patrimoine, traditions et langues régionales Jean-Pierre RICHARD
ि	16. Commission Transition numérique des entreprises et des territoires, Aménagement, Économie numérique Françoise BRUNETEAUX
	17. Commission Territoires de coopération - Méditerranée du Futur Marion BAREILLE
Ü	18. Commission Lutte contre les inégalités, Solidarités, Défense des droits des femmes Jennifer SALLES-BARBOSA RÉGION SUD SOURNES
LE NOUVEL EXÉCUTIF RÉGIONAL MANDATURE 2021	ALVES CÔTE D'AZUR



COMMISSIONS D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL (SUITE) 19. Commission Rayonnement Culturel Richard GALY 20. Commission Europe, préparation de la présidence française de l'Union européenne Magali ALTOUNIAN 21. Commission Agriculture, Ruralité, Elevage et Forêt Jean-Paul DAVID 22. Commission Massif Alpin Colette FABRON CONSEILLERS RÉGIONAUX DÉLÉGUÉS Conseiller régional délégué au patrimoine et à la mémoire Richard STRAMBIO



des transports régionaux Noëlle PALAZZETTI

Conseillère régionale déléguée à la relation avec les usagers



LE NOUVEL EXÉCUTIF RÉGIONAL MANDATURE 2021



Election des vice-présidents et désignation des membres de la commission permanente

Les 15 vice-présidents et les 41 membres de la commission permanente ont été désignés. La commission permanente est composée du Président et des vice-présidents du Conseil régional ainsi que de membres des groupes politiques de l'assemblée.

Par délégation, le conseil régional attribue une partie de ses attributions à la commission permanente.

Constitution des Commissions d'Etude et de Travail

L'assemblée plénière a procédé à la création des commissions d'étude et de travail, qui sont saisies des projets de délibérations soumis à l'assemblée et à la commission permanente, ainsi qu'à la désignation des présidents de commissions et de leurs membres, également issus des groupes politiques siégeant à l'assemblée.

Plus d'information sur la composition du conseil régional

Rappel des principales compétences de la Région

Le Conseil régional contribue au développement économique, social et culturel par une action directe sur la vie quotidienne des 5 millions d'habitants de notre Région : économie, tourisme, transports, lycées, formation professionnelle, sport ou encore culture.

Ø Les compétences exclusives déterminées par la loi :

Éducation

- Lycées d'enseignement général et professionnel : construction, rénovation, entretien, fonctionnement et sécurité. Restauration scolaire. Bourses.
- Stratégie pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.
- Gestion des personnels, hors enseignants.

Emploi et formation professionnelle

- · Information et orientation des élèves, étudiants et apprentis.
- Formations sanitaires et sociales (infirmier, aide-soignant, sage-femme, éducateur spécialisé...).
- Gestion de l'apprentissage et des formations en alternance.
- Insertion des jeunes en difficulté.
- Formation des demandeurs d'emploi.

Transports

- Réseau ferré régional, TER, LER : gestion, entretien et sécurité et carte d'abonnement.
- Gares routières et cars.
- Transports scolaires interurbains.
- Gestion des ports.



Développement économique

- · Aide aux entreprises.
- Soutien aux filières, à la recherche et développement, à l'investissement.
- Attractivité du territoire, développement de l'économie sociale et solidaire.
- Gestion des programmes européens : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) ou encore le FSE (Fonds Social Européen).

Aménagement du territoire et de l'environnement

- Développement rural et urbain.
- Lutte contre le changement climatique, qualité de l'air.
- Gestion des déchets.
- Gestion des parcs naturels régionaux.

Ø Les compétences partagées avec d'autres collectivités :

Santé

- Lutte contre les déserts médicaux.
- Plan cancer.

Sport

- · Construction et entretien des équipements sportifs
- Soutien aux clubs et associations sportives
- Soutien de manifestations sportives.

Culture

- Promotion des langues régionales.
- Soutien à la création artistique et aux musées régionaux.

Tourisme

· Promotion du tourisme régional.

Lutte contre la fracture numérique

Développement du réseau Très haut débit.

<u>AIDES ET APPELS A PROJETS</u>

DISPOSITIF « BOL D'AIR » POUR LES SOIGNANTS

La Région offre un **forfait de 400 € aux personnels soignants** ayant travaillé au moins un mois durant le premier semestre 2021, au sein d'un service de soins critiques, dans un établissement de santé public ou privé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce forfait sera attribué pour des séjours en hébergements touristiques effectués entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021, sur le territoire régional et d'un montant global minimum de 800 euros.



Le dispositif s'adresse aux 2 500 premiers personnels ayant déposé un dossier respectant les critères exigés, retenus par ordre chronologique de complétude du dossier déposé, dans la limite d'une candidature par foyer et de la dotation budgétaire allouée à l'opération.

Une plate-forme numérique d'inscription en ligne sera ouverte du 1er octobre 2021 à 9 heures au 22 octobre 2021 à 17 heures et accessible depuis le portail de la Région ou en cliquant sur le lien Ma Région Sud (maregionsud.fr).

Pour être éligibles, les demandeurs doivent :

- ž Être personnel soignant au sein d'un établissement de santé public ou privé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (médecin, infirmier-e, aide-soignant-e-, agent de service hospitaliers);
- Ž Avoir travaillé au sein d'un service de réanimation, de soins intensifs et de surveillance continue, pendant 1 mois minimum, au cours du 1^{er} semestre 2021
 :
- ž Justifier d'une ou de plusieurs factures acquittées d'un montant global égal à 800 € TTC minimum, émise par un ou plusieurs hébergements touristiques inscrits au registre du commerce ;
- ž Avoir-réalisé ce ou ces séjours, entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2021, en Provence-Alpes Côte d'Azur.

Tout hébergement touristique inscrit au registre du commerce et situé en Provence-Alpes-Côte d'Azur (départements des Bouches-du-Rhône (13), du Vaucluse (84), du Var (83), des Alpes-de-Haute-Provence (04), des Hautes-Alpes (05) et des Alpes Maritimes (06)) sera pris en compte.

Pour plus d'information : https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/bol-dair-soignants

BOURSE RÉGIONALE AU MÉRITE

Lycéens, la Région Sud accorde une bourse régionale au mérite aux bacheliers boursiers ou non boursiers et particulièrement méritants.

Bénéficiaires

Les boursiers et non boursiers ayant obtenu la mention « Très bien » au baccalauréat dans un des lycées de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent bénéficier de cette bourse régionale au mérite.

Ainsi, en complément du dispositif national « aide au mérite » (900 €), la Région a mis en place la bourse régionale au mérite (400 €).

Comment ca marche?

Pour obtenir la bourse régionale au mérite, les bénéficiaires de la promotion doivent se rendre sur le portail des aides à la formation afin de créer leur compte et suivre les instructions. A noter pour les années 2 et 3 : les boursiers ayant obtenu leur baccalauréat avec mention très bien à partir de 2019 et titulaires de l'aide au mérite ou encore attributaire d'une bourse régionale relevant du sanitaire ou du travail social doivent à nouveau déposer une demande

chaque année sur le portail.

- Pour les boursiers : cela se traduit par une bourse de 400 € par an pendant trois ans
- Pour les non-boursiers : cela se traduit par une gratification de 400 € l'année d'obtention du baccalauréat



DEMANDE EN LIGNE - à partir du 6 juillet 2021

Toute demande d'aide individuelle régionale doit être réalisée sur la plateforme dédiée en cliquant sur le bouton ci-dessous. L'usager doit créer un compte ou se connecter à son compte existant puis effectuer une demande d'aide individuelle en fonction de son besoin. Les pièces justificatives nécessaires à l'instruction du dossier doivent être jointes directement dans le dossier dématérialisé.

Je dépose ma demande d'aide

Service Bourse régionale au mérite

Permanence téléphonique du lundi au jeudi de 13h30 à 16h30 : 04 88 73 64 00

Rappel: Les dispositifs encore mobilisables

Dispositif régional opérationnel pour aider au recrutement des jeunes :

- Pour l'emploi des jeunes, des <u>aides</u> sont versées aux entreprises pour encourager l'embauche : 500 jeunes en entreprises (CDD/CDI), 500 jeunes en stage, 500 jeunes en job étudiant.

Les dispositifs d'urgence et FIER « renforcés » sont encore disponibles : le <u>prêt Rebond</u> avec la BPI, le <u>Fonds Ess'OR</u> pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire, la <u>garantie Sud</u> avec bonification à hauteur de 80% et les subventions et avances remboursables dans le cadre du dispositif Région Sud <u>Attractivité</u> et <u>Défensif</u>.

Pour rappel, voici quelques dispositifs phares du <u>plan de reconquête économique</u> <u>régional</u> (celui-ci est en cours de déploiement et s'articule autour de 5 chantiers et 17 mesures) :

- **Prêt RSI COVID** pour le renforcement des fonds propres des entreprises ;
- INVESTour, prêt participatif dédié aux entreprises du tourisme et de l'évènementiel ;
- <u>Partenariat Régional d'Innovation</u>, soutien à l'innovation sous forme de subvention ou avance remboursable. Dispositif transitoire entre le PIA3 et le PIA 4 ;
- <u>Parcours Sud Industrie 4.0</u> afin de renforcer l'accompagnement et le soutien à l'investissement des entreprises industrielles vers l'industrie du futur et la transition énergétique.

Les services de la Région restent à votre écoute via le guichet unique (0805 805 145) et le portail des entreprises.

Retrouvez sur https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets la marche à suivre pour faire la demande de ces dispositifs et toutes informations.